

Introduction aux placements

Les placements peuvent vous aider à mettre de côté l'argent dont vous avez besoin pour atteindre vos objectifs : faire des études collégiales ou universitaires, explorer le monde ou acheter votre première voiture.

Le présent guide vous aidera à comprendre les différents types de placements et leurs modalités respectives.

Les espèces et quasi-espèces

Les espèces comprennent l'argent de votre compte en banque et les placements apparentés qui peuvent rapporter des intérêts, dont les obligations d'épargne, les bons du Trésor et les certificats de placement garantis.

Les placements en espèces sont généralement très sûrs ou « à faible risque » et vous donnent rapidement accès à votre argent. Cependant, leur taux de rendement est souvent inférieur à celui d'autres types de placements.

Risque et rendement

Le risque désigne la possibilité de perdre de l'argent sur votre investissement, tandis que le rendement est le montant rapporté par un investissement. En général, plus le rendement potentiel est élevé, plus le risque est élevé.

Les obligations

Lorsque vous achetez une obligation, vous prêtez votre argent à un gouvernement ou à une société pour une période donnée. En retour, l'emprunteur promet de vous payer un taux d'intérêt préétabli à intervalles périodiques et de vous rembourser la « valeur nominale » à l'expiration de la durée de l'obligation (sa date d'échéance).

Les obligations offrent généralement de meilleurs taux de rendement que les placements en espèces, car vous prenez plus de risques en prêtant votre argent pour une période plus longue. De nombreuses obligations sont assorties d'une garantie et sont relativement sûres. D'autres offrent des taux de rendement beaucoup plus élevés, mais elles peuvent être très risquées et sans garantie.



Qu'est-ce que la valeur nominale?

La valeur nominale est le montant que la société ou le gouvernement promet de payer à l'échéance. Les paiements d'intérêt sont basés sur la valeur nominale. Par exemple, une obligation qui a une valeur nominale de 1 000 \$ et un taux d'intérêt de 5 % vous rapporterait 50 \$ par an.

Les actions

Lorsque vous achetez des actions, vous devenez actionnaire d'une entreprise. Selon la taille de la société, il pourrait y avoir des centaines ou des milliers d'autres actionnaires. Vous recevrez une partie des bénéfices que la société distribue à ses actionnaires. Ces bénéfices sont appelés dividendes.

Il y a deux façons de faire de l'argent avec les actions : si la valeur de l'action augmente et si la société paie des dividendes. Cependant, rien ne garantit ni la première ni la deuxième éventualité. La valeur d'une action peut monter ou baisser — parfois fréquemment et parfois de beaucoup.

Les actions peuvent offrir un rendement plus élevé que d'autres types de placements, mais vous courez également plus de risques de perdre une partie ou la totalité de l'argent investi.

Droit de vote

En tant qu'actionnaire d'une société, vous pourriez avoir droit de vote à l'assemblée des actionnaires, mais vous ne participerez pas à la prise des décisions quotidiennes de la société.

Les fonds communs de placement

Les fonds communs de placement sont une collection de placements dans une ou plusieurs catégories. Chaque fonds est axé sur des investissements particuliers tels que les obligations d'État, les actions de grandes sociétés, les actions de certains pays, ou un mélange d'actions et d'obligations. Le niveau de risque et de rendement dépend des valeurs dans lesquelles le fonds investit.



Le fonctionnement des fonds communs de placement

Lorsque vous investissez dans un fonds communs de placement, vous mettez votre argent en commun avec de nombreux autres investisseurs. Le principal avantage des fonds communs de placement réside dans le fait que vous pouvez investir dans diverses valeurs à un coût relativement faible et laisser un gestionnaire professionnel prendre les décisions de placement.

Les placements alternatifs

Les placements alternatifs comprennent les types d'investissements plus compliqués tels que les options, les contrats à terme standardisés et les contrats à terme de gré à gré, les fiducie de revenu, les sociétés en commandite simple, les fonds de couverture et les opérations sur devises. Ces placements sont généralement destinés aux investisseurs chevronnés qui peuvent se permettre de prendre plus de risques.

Pour en savoir plus

Les autorités de réglementation en valeurs mobilières surveillent les marchés financiers du Canada et les conseillers qui vendent et qui gèrent les placements négociés sur ces marchés. Elles s'efforcent de protéger les investisseurs contre les pratiques injustes, indues et frauduleuses tout en favorisant des marchés financiers équitables et efficaces.

Vous trouverez dans nos brochures gratuites de l'information objective sur l'investissement, le fonctionnement de certains produits et le choix d'un conseiller financier. Vous pouvez vous les procurer sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, à l'adresse www.autorites-valeurs-mobilieres.ca.

Consultez ces brochures gratuites pour de l'information objective :

- L'ABC du placement – Faire ses premiers pas
- Coup d'oeil sur les produits -d'investissement
- Investir avec l'aide d'un conseiller financier
- Fonds communs de placement – Bien s'informer
- Protégez votre argent contre les fraudes et les escroqueries

